



DEPARTEMENT DU CALVADOS
CANTON DE LISIEUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025**

**Objet : Budget Principal 62500 – Délibération relative à
l'approbation du Compte Financier Unique 2024.**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Muriel DEROOSE-DEBAS, Maire Adjoint qui supplée à l'absence de Monsieur Hubert LENAIN, Maire

Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de pouvoirs donnés	2

Étaient présents :

Denis BEAUSAERT, Mickaël RENAUDIN
Muriel DEROOSE-DEBAS, Stéphane ROGNON
Laurence GUERRY, Marie-Véronique VASSET
Marie LE NENAON, Karine VERNHES
Pascal POTIER

Formant la majorité des membres en exercice.
La séance a été ouverte à 18h00.

Absent excusé : Hubert LENAIN, Bernard POTTIER (pouvoir donné à Mickaël RENAUDIN),
Robert ROUCH (pouvoir donné à Laurence GUERRY)
Absent non excusé : David TROMBOFSKY, Cyril TURLURE

Date de la convocation : 26 mars 2025
Secrétaire de séance : Marie-Véronique VASSET
Également présente : Nathalie DESTIGNY, Secrétaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
VU la délibération n° 2022-0806-DEL04 du 8 juin 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
VU le Compte Financier Unique 2024 de la commune ;
CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	474 421,08	509 452,00	983 873,08
	Recettes réalisées (1)	B	144 150,91	660 017,49	804 168,40
	Restes à réaliser	C	18 160,00	0,00	18 160,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	446 400,00	964 523,85	1 410 923,85
	Dépenses réalisées (1)	E	210 552,07	632 943,81	843 495,88
	Restes à réaliser	F	25 061,00	0,00	25 061,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-66 401,16	27 073,68	-39 327,48
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-28 021,08	455 071,85	427 050,77
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-94 422,24	482 145,53	387 723,29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-6 901,00	0,00	-6 901,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-101 323,24	482 145,53	380 822,29

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
10 (8+2) voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION
 La suppléante du Maire n'a pas pris part au vote

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune,
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20250401-BP62500-CFU2024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/04/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Pour le Maire empêché,
 Le Maire Adjoint,
 Muriel DEROOSE-DEBAS


